



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
21.06.2010

Date de la convocation des conseillers:
21.06.2010

point de l'ordre du jour :
7A₁

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 2 juillet 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

Absents : Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hildgen, Codello et Zwally, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

14 JUL. 2010

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Création d'un poste de rédacteur au service de l'enseignement.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant que le secrétaire de la commission scolaire propose une organisation fonctionnelle de son service,

Considérant que dans ce contexte la création d'un poste de rédacteur s'impose

Vu l'avis de la commission du personnel du 28 juin 2010,

Après délibération,

décide

par 12 voix oui et une abstention

de créer au service de l'enseignement un poste de fonctionnaire dans la carrière du rédacteur.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

N° 2010

Vu et approuvé

Luxembourg, le 20.07.10

Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
p.s.d.

Esch-sur-Alzette, le 12.7.10
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,